

COMITE DE PILOTAGE

**03/05/18
14H-17H**

Présents :

Marcel Briffaud : administrateur Atout Linge, Président commission développement
Yves Adam : Président Atout Linge
Joseph Billaud : Administrateur
Morgane Besnier : Chargée de développement local Atout Linge
Hélène Levau Thomas : Directrice Atout Linge
Laurent Bellion : Responsables achats Fleury Michon
Sylviane Haas Fabre : Présidente commission solidarités humaines et territoriales du CDTSV
Claire Delalande : Chargée de mission ADEME
Marie Hassed : Chargée de développement de l'emploi et du territoire DIRECCTE
Myriam Martineau : Gérante SARL Boule d'or
Karine Farineau : Directrice SMFSVD
Denis La Mache : Conseiller Régional et Maire de St Sigismond
Claudine Plaire : Adjointe mairie de Fontenay le Comte
Claudette Boutet : membre de CDTSV
Nicolas Belaubre : chef de projet CTCPA
Isabelle Narolles : chargée de mission SMFSVD
Jean Philippe Gillier : Président commission Politiques territoriales CDTSV
Noel Giacometti : Président commission économie emploi CDTSV
Eliane Maillaud : adjointe mairie Benet
Hélène Epaud : administratrice Atout Linge
Dominique Epaud : administrateur Atout Linge
Nadine Pelon : Chargée de mission Chambre d'Agriculture Vendée
Stéphane Guillon : Vice-Président communauté de communes VSA
Monsieur Bazireau : Vice-Président communauté de communes la Chataigneraie
Madame Boulanger : chef de projet Mairie de Fontenay le Comte

Lieu : BENET

Excusés :

Marie-Christine Loigerot : administratrice Atout Linge
Lydie Lalère : administratrice Atout Linge
Daniel David : Maire de Benet
Sebastien Abdul : Sous Préfet
Daniel Mottard : Vice Président Communauté de Communes Pays de la Chataigneraie
Monsieur HOCBON : Elu Fontenay Le Comte
Audrey GREGO : chargée de mission GAB85
Mme Allain : chargée de mission FONDES
Mr Rambaud : Président Communauté de Communes Pays de la Chataigneraie
Michel Tapon : Président Communauté de Communes Fontenay Vendée
Mr Henriët : Député
Jeremie Petit : Directeur GT Vendée groupe Vinci
Marie Morin : La p'tite fourmi maraîcher

DEVELOPPEMENT	DECISIONS
<p>1- INTRODUCTION : Yves Adam, Président Atout Linge</p> <p>« Nous sommes réunis aujourd'hui pour un second comité de pilotage autour d'un projet de conserverie sociale.</p> <p>En premier lieu nous écouterons madame Delalande de l'ADEME sur le thème du Projet Alimentaire Territorial.</p> <p>Mais vous me direz, si, si, je le sais, vous me direz : que vient faire Atout linge avec un PAT ?</p> <p>D'abord, il faut rappeler que AL est un acteur de l'Economie Sociale et Solidaire.</p> <p>L'ESS, au passage, c'est 10 % de l'emploi français ; 14 % de l'emploi privé ; 2,37 millions de salariés.</p> <p>L'Economie Sociale et Solidaire a pour valeurs essentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La place des hommes et des femmes au cœur de l'économie (la personne et l'objet social priment sur le capital) • une gestion démocratique (une personne une voix (et non une action une voix) • une lucrativité limitée (constitution de fonds propres impartageables, la majeure partie des excédents est non redistribuable) • Une gestion autonome et indépendante mais une coopération développée ; • des principes de solidarité et de responsabilité dans la mise en place des actions. <p>Au sein de l'ESS, l'entreprise solidaire a trois vocations :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'intérêt collectif (services collectifs à la personne, services liés aux transports, l'éducation, ...) ; 2. L'insertion sociale et professionnelle ; 3. Les échanges (vente ou échange non-monétaire de produits ou de services). <p>On ne parle pas de blanchisserie, d'atelier couture, on parle de démocratie, d'activité économique, de solidarité et de responsabilité.</p> <p>Et le PAT dans tout ça ?</p> <p>Un PAT vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et préserver la qualité de l'alimentation.</p> <p>On retrouve dans cet objet : l'intérêt collectif, l'échange, et l'activité professionnelle.</p> <p>D'autre part, un PAT permet la mise en place de réseaux de nombreux partenaires concernés par l'avenir économique et social du territoire et ça, ça nous intéresse parce qu'en tant qu'acteur de l'ESS, tout ce qui touche au territoire nous intéresse.</p> <p>Atout linge, c'est des administrateurs</p> <p>- motivés par la recherche de la cohésion territoriale,</p>	

- intéressés par le développement d'un partenariat local poussé pour donner toute ses chances à son travail d'insertion

- préoccupés par la connaissance du territoire pour trouver une réponse opportune aux problèmes rencontrés en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Atout linge, c'est une équipe de professionnelles en charge de l'insertion sociale et professionnelle,

Équipe qui a besoin de supports de production appropriés, des supports de production qui, pour être efficaces, doivent répondre aux besoins du territoire,

Atout linge, c'est une entreprise sociale apprenante qui prétend, par ses rapports spécifiques avec le territoire, participer au « construit social ». Elle entend préserver et développer le lien social et ainsi participer au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale.

Nous avons la prétention de favoriser le « vivre ensemble » en générant du changement pour l'individu et son environnement. C'est ce que nous proposons à travers la conserverie sociale.

Pour revenir au PAT,

Un PAT en sud vendée :

- c'est la possibilité pour nous d'approcher, de fréquenter, de participer à un réseau d'acteurs incontournables de l'agriculture et de l'agroalimentaire,

- c'est la possibilité, pour nous, de profiter d'une dynamique territoriale,

- c'est profiter d'une opportunité pour mieux construire notre projet global « le labo des terriens »

Nous n'avons jamais eu la prétention d'être les animateurs d'un PAT mais seulement l'aiguillon pour obtenir que les acteurs du territoire et surtout les élus, dans leur dynamique de prise en compte des besoins des populations au niveau d'une échelle importante, se préoccupent de problématiques importantes et terre à terre telles que :

La lutte contre le gaspillage alimentaire,

La lutte contre le réchauffement climatique

L'amélioration de la qualité des produits alimentaires,

L'adéquation offre / demande en matière de formation et d'emploi

etc....

Aussi, je suis persuadé que la démarche d'Atout Linge, que ce soit à travers la défense d'un PAT ou que ce soit dans le projet d'une conserverie sociale, a toute sa place dans le territoire du Sud Vendée.

C'est ce que nous allons tenter de vous démontrer cet après-midi. »

2- INTERVENTION DE CLAIRE DELALANDE, ADEME

L'objectif d'un PAT est de relocaliser l'alimentation, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), a fixé, d'ici à 2020, la création de 500 PAT au niveau national. Les Pays de la Loire sont déjà dans une bonne dynamique.

Une définition : *les projets alimentaires territoriaux s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques publiques.*

Les différentes parties prenantes travaillent ensemble pour savoir ce qu'ils veulent pour leur territoire. L'objectif est de faire converger les différents points de vue et de définir un plan d'action. Il n'y a pas d'échelle particulière pour un PAT.

La gouvernance doit être partagée, il n'y a pas une personne qui peut répondre aux enjeux mais bien tous les acteurs d'une filière alimentaire.

L'ADEME est sensible à une alimentation provenant d'une agriculture à faible impact, selon les principes d'agroécologie ou sous signe de qualité.

Les enjeux sociaux sont aussi une partie intégrante d'un PAT, une juste rémunération du producteur, une nourriture variée et de qualité pour tous.

Un PAT pousse à s'interroger sur ce qui est disponible sur le territoire, quelle est la structuration de la filière sur le territoire. Quels sont les outils de transformation ? Identifier les produits disponibles, comment sont-ils transformés et comment sont-ils consommés ? Par qui ?

Le PAT s'engage aussi dans une gestion des déchets et dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, cette démarche permet de réaliser des gains pour acheter des produits de meilleures qualités notamment dans le cadre de la restauration collective.

En 2016, Atout Linge a présenté à l'ADEME son projet de conserverie sociale. L'ADEME a décidé de financer un diagnostic du territoire pour identifier les forces vives, l'engagement des élus et l'intégration du projet dans un PAT. Fin 2017, l'étude s'est terminée, aujourd'hui reste à déterminer la suite et les parties prenantes du projet.

3- ECHANGE

Intervention de Stéphane Guillon : lancement d'une étude sur les filières agroalimentaire en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Vendée.

Intervention de Karine Farineau : Mr Josse a réalisé une annonce lors de la présentation du SCOT, en indiquant que le PAT serait intégré dans le SCOT. Aujourd'hui il faut que cela soit validé au sein du comité syndical et qu'une réflexion soit entamée. Une rencontre le 17 Mai est donc précipitée, plutôt compter sur Septembre.

Intervention de Mme Delalande : il est important d'avoir en partenaire des collectivités et de faire du lien avec d'autres politiques publiques comme les SCOT. En Septembre, une étude régionale sera lancée par le CD44 et l'ADEME pour connaître les outils de transformation sur le territoire. Aujourd'hui les points de faiblesse sont la méconnaissance des outils de transformation sur le territoire et la logistique. La notion de local est entraînée de disparaître car cela n'a pas de sens, maintenant la volonté du gouvernement est d'intégrer 20% de bio dans les restaurations collectives et 30% de produits sous signe de qualité.

4- POWERPOINT

Cf PPT présentation

5- QUELLE STRUCTURE PORTEUSE ?

Yves Adam :

« Nous arrivons au dernier point de cette présentation : Quelle gouvernance derrière ce projet ?

Les administrateurs d'Atout linge ne sont pas persuadés que la forme associative soit la plus appropriée pour gérer ce type d'équipement.

Nous avons, il est vrai, une très nette préférence pour la création d'une Société coopérative d'intérêt Collectif.

Aussi, je me permets de vous expliquer rapidement ce qu'est une SCIC :

Créée par la loi 2001-624 du 17 juillet 2001, la SCIC est :

UNE SOCIÉTÉ

Société de personnes qui prend la forme commerciale : société anonyme (SA), société par actions simplifiées (SAS) ou société à responsabilité limitée (SARL). Elle est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et soumise aux impôts commerciaux.

Une société COOPÉRATIVE

1 personne = 1 voix en assemblée générale

- La valeur nominale de la part sociale est fixée par les statuts. Le capital constitué par le total de ces parts est variable, ce qui permet la libre entrée et sortie de sociétaires.

- au moins 57,5 % du résultat est affecté aux réserves impartageables.

La part du résultat ainsi affectée aux réserves est déductible de l'Impôt sur les Sociétés (IS).

Une société coopérative D'INTÉRÊT COLLECTIF

- Tous les associés se retrouvent autour d'un objet commun en organisant une dynamique multi parties-prenantes et participent aux décisions via le conseil d'administration.

La SCIC permet d'associer toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public autour du projet commun.

Pour se constituer une Scic doit obligatoirement associer

- * des salariés
- * des bénéficiaires (clients, fournisseurs, bénévoles, collectifs de toute nature, ...),
- * un troisième type d'associé selon les ambitions de l'entreprise (entreprise privé, financeurs, association, collectivité territoriale...).

Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux peuvent devenir associés et détenir jusqu'à 50 % du capital.

Ce comité de pilotage souhaite se terminer en proposant de s'engager pour répondre à la question « peut-on envisager une suite ? ». L'idée est de s'engager sur des groupes de travail thématique et devenir des parties prenantes du projet.

6- CONCLUSION

Yves Adam : « En ce qui concerne la conserverie sociale, vous avez constaté comme moi que nous sommes à une étape charnière.

Nous avons identifié des contraintes :

- un volume minimal de produits
- un volume à commercialiser mais vers quelles filières (restauration collective, particuliers, gms ...) et sous quelle forme, avec quelle politique de communication...)
- des process à respecter pour assurer des garanties sanitaires impératives.....
- un financement à trouver
- un partenariat à concrétiser en matière de gouvernance

Parce que nous ne pouvons pas continuer de travailler seuls sur ce projet, nous proposons pour cela la mise en place de groupes de travail spécialisés qui permettront à chaque acteur de faire bénéficier de leur expertise en la matière.

Parce que nous ne pouvons pas monter un projet de cette ampleur seuls, nous comptons sur la participation des partenaires (collectivités territoriales, producteur...) pour donner une chance à une structure ayant un réel intérêt économique, social et environnemental pour notre territoire.